

"LES MUTUELLES SE FÉLICITENT DE LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN TANT QUE MOTEUR IMPORTANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE"

AIM RÉAGIT À L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION DE L'ONU SUR LA PROMOTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à l'adoption de la résolution de l'OIT sur le travail décent et l'économie sociale et solidaire en juin 2022 et à la réunion du groupe de travail des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire en décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 18 avril la résolution historique "Promouvoir l'économie sociale et solidaire pour le développement durable". Cette résolution fournit un ensemble officiel de caractéristiques clés pour l'économie sociale et solidaire et reconnaît qu'elle peut contribuer à la réalisation et à la territorialisation (ancrage territorial) des Objectifs de développement durable (ODD).

"C'est un moment important pour les mutuelles et l'ensemble de l'économie sociale. La résolution contribuera à accroître la visibilité du mouvement mutualiste et de ses activités au sein de la famille de l'économie sociale et solidaire", déclare Loek Caubo, président de l'AM.

L'AIM se félicite que la résolution reconnaisse que l'ESS contribue à la réalisation des ODD.

L'AIM se félicite que la résolution de l'ONU sur l'économie sociale et solidaire (ESS) reconnaisse la contribution de l'ESS à la réalisation et à la territorialisation (ancrage territorial) des ODD. L'ESS joue en effet un rôle clé dans la fourniture de services sociaux, tels que ceux liés à la santé et aux soins, à l'éducation et à la formation professionnelle, à la protection de l'environnement, à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'au renforcement de la production de biens ou de services par les citoyens, y compris les citoyens en situation de vulnérabilité. L'ESS contribue également à la promotion du dialogue social, des droits du travail et de la protection sociale. L'AIM souligne l'importance de la résolution qui mentionne explicitement les mutuelles comme faisant partie de l'ESS.

L'AIM soutient la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer l'ESS par le biais de cadres juridiques spécifiques.

La résolution encourage les États membres de l'ONU à promouvoir et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux, locaux et régionaux visant à soutenir et à renforcer l'ESS par le biais de cadres juridiques spécifiques, de statistiques nationales, d'incitations fiscales et de marchés publics, de programmes d'enseignement et d'initiatives de renforcement des capacités et de recherche, ainsi que par le renforcement de l'esprit d'entreprise et du soutien aux entreprises. L'AIM se félicite également que la résolution appelle les institutions financières multilatérales, internationales et régionales et les banques de développement à soutenir l'économie sociale et solidaire, y compris par le biais d'instruments et de mécanismes financiers existants et nouveaux adaptés à tous les stades de développement des organisations de l'ESS.

L'AIM souligne l'importance de la mise en œuvre de la présente résolution.

L'AIM salue spécifiquement la demande faite au Secrétaire général de préparer un rapport, dans la limite des ressources existantes, en collaboration avec l'Équipe spéciale interinstitutions de l'ONU sur l'économie sociale et solidaire, sur la mise en œuvre de la présente résolution, en tenant compte de la contribution de l'économie sociale et solidaire à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les membres de l'AIM s'engagent à réaliser l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable et à contribuer à leur mise en œuvre, notamment en tant qu'acteurs de la protection sociale dans le secteur de la santé, qui est une composante fondamentale du travail décent, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction de l'injustice sociale, de la promotion de la cohésion sociale et de la réalisation du droit à la santé par le biais de la couverture sanitaire universelle.



AIM Healthcare and
social benefits
for all

The International Association of Mutual Benefit Societies (AIM) is an international umbrella organisation of federations of health mutuals and other not-for-profit healthcare payers. It has 50 members from 26 countries in Europe, Latin America and Africa and the Middle East. AIM members provide compulsory/and/or supplementary health coverage to

around 230 million people around the world, including close to 200 million people in Europe, on a not-for-profit basis. Some AIM members also manage health and social services. Collectively, they have a turnover of almost €300 billion. Members are either mutual or health insurance fund. They are private or public legal entities; solidarity based; not-for-profit orientations: surpluses are used to benefit the members; democratically elected members play a role in the governance of the organisation.

Info: www.aim-mutual.org – Contact: corinna.hartrampf@aim-mutual.org